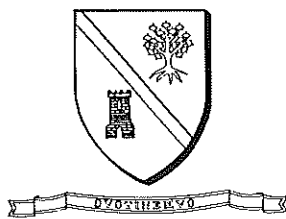


## MAIRIE DE SARCEY



### PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2023

Le mardi 5 décembre 2023 à 20h00, le Conseil municipal de SARCEY s'est réuni à la salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Olivier LAROCHE, Maire.

*Présents* : Olivier LAROCHE, Daniel MULATON, Ghislaine CARRIER, Mickaël BARDOUX, René SUBRIN, Pierre-Jean LAURENT, David AUROUSSET Dominique THORE, Linda BUREÏ, Delphine NIORT, Audrey JULLIARD, Marlène BOURBON, Clarisse FERRIER, Harold GOUJON.

*Pouvoirs* : I. FRATELLO à D. NIORT.

*Absents* : /

*Secrétaire de séance* : L. BUREÏ

#### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2023

Il est approuvé à l'unanimité.

#### DÉLIBÉRATIONS

##### COMPLEMENT A LA DELIBERATION N°2020/19 RELATIVE A LA TELETRANSMISSION DES ACTES AU CONTROLE DE LEGALITE

M. le Maire rappelle la délibération prise en juin 2020 pour procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. La démarche est engagée auprès de la Préfecture et de l'opérateur tiers de télétransmission choisi après mise en concurrence. Elle s'accompagne du recours à la signature électronique certifiée.

La Préfecture demande de compléter la délibération pour autoriser cette signature électronique.

M. le Maire précise que sont retenus d'une part, la société Omnikles comme tiers de télétransmission et d'autre part la société CertEurope pour la délivrance des certificats numériques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire, ou son délégataire, à signer électroniquement les actes télétransmis.

*(Arrivée de Pierre-Jean LAURENT)*

##### ACTUALISATION DU REGLEMENT DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

M. le Maire propose que le règlement de la salle des fêtes soit actualisé et précisé sur certains points : dimension des tables, annulation, limitation du nombre de réservations, jour des états des lieux...

Ces nouvelles dispositions seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le règlement de location de la salle des fêtes,
- DIT que ce règlement est applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- AUTORISE le Maire, ou son délégataire, à signer tout document afférent à cette décision.

##### ACCEPTATION DE LA SUBVENTION ISSUE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2022

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal a déposé une demande de subvention pour la reprise de la signalisation dans le Bourg et la mise en place de restrictions d'usage, dont le coût estimatif s'élevait à 3.780,00 € HT.

Lors de sa séance du 13 octobre dernier, le Conseil départemental a procédé à la répartition du produit des amendes de police de l'année 2022 et attribué une subvention de 1.512 € pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- S'ENGAGE à réaliser l'opération de signalisation pour la sécurité routière,
- ACCEPTE la subvention de 1.512 € allouée à cette opération au titre du produit de la répartition des amendes de police de l'année 2022.

## INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### ➤ Rapport 2022 sur le prix et la qualité du service eau potable

M. le Maire rappelle que le service de distribution d'eau potable est confié au syndicat des eaux de la région de Tarare (SMERT). L'exploitation du réseau de distribution était confiée par un contrat d'affermage à Suez, dont le contrat a été prolongé jusqu'au 31/12/2022. Le réseau est alimenté principalement par un achat d'eau au syndicat mixte Saône-Turdine ; les sources de Joux ont été abandonnées.

Il énonce les chiffres caractéristiques du rapport 2022 :

- 385km de canalisations, 8.221 branchements pour 7.825 abonnés,
- 870.009m<sup>3</sup> d'eau distribués, perte du réseau 136.909m<sup>3</sup>,
- coût moyen TTC pour 120m<sup>3</sup> (foyer témoin) au 01/01/2022 : 399,77€, soit 3,33€/m<sup>3</sup>, dont 53,8% à Suez, 35,7% au SIERT et 10,5% à l'Agence de l'eau.
- état de la dette : 68,82€ par abonné.

### ➤ Rapports 2022 sur le prix et la qualité des services assainissement collectif et non collectif

M. le Maire présente une synthèse de ces 2 rapports sur ces services exercés par la Communauté de communes du pays de L'Arbresle. Il rappelle que ces services sont assurés en régie par la CCPA qui s'appuie sur des prestations confiées à Veolia pour l'assainissement collectif, à l'exception de la station du Buvet encore sous DSP.

Il donne les chiffres caractéristiques pour la commune de Sarcey ou pour la CCPA :

- 340 abonnés desservis par l'assainissement collectif (env. 682 habitants) à Sarcey ; 11.814 abonnés, 25.120 habitants sur la CCPA,
- 1,2 million de m<sup>3</sup> consommés et traités sur la CCPA,
- réseau sarceyrois : 1 station conforme, 9,6km de réseau, dont 1,8 km unitaire, et 3 pompes de relevage (CCPA : 17 stations, 236km de réseau dont 91km en unitaire)
- coût moyen TTC pour 120m<sup>3</sup> (foyer témoin) au 01/01/2022 : 344,52 € HT,
- 135 installations d'assainissement non collectif (2.868 sur la CCPA)
- 78% sont conformes (82% à échelle CCPA).

M. le Maire rappelle que ces trois rapports sont d'ores et déjà téléchargeables sur le site internet de la commune.

### ➤ Décisions du Maire

M. le Maire informe le Conseil des récents marchés passés :

- Toilette extérieure salle des fêtes : 618,54 € (CSD Plomberie)
- Meuble de la salle de bains : 412,89 € TTC (Weldom)
- Éclairage portillon école : 630,00 € TTC (Epelec)
- Bornes éclairage école : 804,00€ TTC (Epelec)
- Vidéoprojecteur : 1469,09 € TTC (UGAP)
- Télétransmission des actes : 740,40 € TTC (Omnikles/CertEurope)
- Abonnement 2024 logiciels comptabilité/état-civil : 3.720,96 TTC (Cosoluce)

Avec Ghislaine CARRIER, M. le Maire fait un point sur l'analyse des 7 offres reçues pour la consultation de maîtrise d'œuvre pour le bâtiment de l'épicerie sont en cours ; une phase de négociations va être conduite avec les 3 meilleurs candidats.

## COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES

### ➤ Information-Communication

Audrey JULLIARD remercie le Conseil municipal pour la distribution de la dernière feuille du tilleul et de faire remonter les éventuels changements d'habitants constatés.

Elle confirme que le bulletin communal est en cours de préparation et relance pour la transmission des articles restants.

### ➤ Enfance / Jeunesse

Delphine NIORT informe de la reprise à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 par la Commune de Vindry-sur-Turdine de l'activité de centre de loisirs exercé jusqu'alors par la Toile des gones, association qui sera dissolue. Le Conseil municipal sera ainsi invité à se prononcer sur la poursuite d'un soutien financier aux familles sarceyroises (2 à 5 selon les années) utilisant ce service, qui auront un tarif supérieur en tant que non résidentes de Vindry-sur-Turdine.

M. le Maire précise que l'association a indiqué ne pas solliciter de subvention pour l'année 2023.

Delphine NIORT rapporte que les Oisillons du Ravatel sont toujours dans l'attente de précisions de la CAF pour arrêter leur budget 2024 et ont exposé l'impact des revalorisations salariales lors du dernier conseil d'administration.

Elle fait part de la poursuite par la CCPA de la démarche « PS jeunes » destiné à apporter un soutien humain, via un animateur, aux communes volontaires dans leur politique jeunesse. Le dossier de candidature auprès de la CAF sera préparé en 2024 pour un démarrage espéré au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Elle ajoute que la CCPA organise un bilan des « chantiers jeunes » avec les participants le vendredi 15 décembre.

### ➤ Bâtiments / Vie associative

Ghislaine CARRIER expose les différents travaux prévus en cette fin d'année et début 2024, notamment à l'école (éclairage du portillon, modification de l'alarme intrusion, pose d'un vidéoprojecteur, remplacement de bornes d'éclairage...) et le relampage des bâtiments communaux,

Elle rappelle le tir du feu d'artifice ce vendredi 8 décembre dans le cadre de l'animation proposée pour le Téléthon par le comité des fêtes.

Elle confirme que le raccordement des panneaux photovoltaïques de la maison des associations n'a pas encore été réalisé par Enedis.

### ➤ Affaires scolaires

Mickaël BARDOUX annonce que la directrice et l'institutrice assurant son complément sont parties en congé maternité depuis ce 1<sup>er</sup> décembre. Elles sont d'ores et déjà remplacées et Mme BISSARDON assure la direction par intérim.

Il indique que le Ch'tit organise un repas de Noël le lundi 18 décembre et fait venir des conteurs à cette occasion.

L'expert viendra le 8 décembre à l'école suite au cambriolage.

M. le Maire rend compte du Conseil d'école du 13 novembre :

- Effectif de 97 élèves répartis dans 4 classes sans menace de fermeture pour la rentrée prochaine
- Encadrement : 5 enseignantes (avec le complément de la directrice), 1 enseignant remplaçant rattaché à l'école, 2 AESH, 3 agents communaux (2 ATSEM, 1 agent technique)
- Élaboration envisagée d'un projet « Notre école, faisons la ensemble »
- Prise en compte des règles relatives au harcèlement
- Animations scolaires et sorties programmées, dont transmission de la flamme olympique scolaire le 16 janvier
- Fête de l'école prévue le 29 juin 2024
- Contribution du Sou des écoles aux activités et abonnements définie
- Exercices de sécurité réalisés et programmés
- Visite de la DDEN effectuée sans points critiques
- Quelques travaux identifiés, dont certains étaient déjà prévus

### ➤ Urbanisme

Daniel MULATON fait part des autorisations d'urbanisme instruites depuis le dernier conseil :

- chemin de Baudy : DP accordée pour installation de panneaux photovoltaïques
- route des Tuileries : DP accordée pour muret de clôture
- route de Magny : DP accordée pour création d'un accès piétons et passage d'animaux
- rue des Saules : DP accordée pour abri de jardin
- montée de la Grand'croix : DP accordée pour installation de panneaux photovoltaïques

### ➤ Voirie

Daniel MULATON rend compte des travaux réalisés : fauchage des voies communautaires et communales, marquage au sol y compris sur les chantiers de Pouilly et du Guicher. La pose des panneaux reste à réaliser à Pouilly sur la route des Olmes.

Il fait part de la visite effectuée par la Commission sur des besoins identifiés : chemins de Quicury, des Quartières, du Guicher, allée du Bois, route de Magny, carrefour Bois/Magny/Martin.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### ➤ Intercommunalité

M. le Maire signale que le conseil communautaire du 14 décembre devra répondre sur la possible intégration de l'office de tourisme (OT) du pays de L'Arbresle à l'office de tourisme intercommunautaire (OTI) des Monts du Lyonnais, à la demande de ce dernier. En effet, l'OTI des Monts du Lyonnais est récent et souhaite poursuivre son développement et se structurer pour mieux promouvoir la destination touristique « monts du Lyonnais ».

L'OT du pays de L'Arbresle dispose actuellement de conventions de partenariat avec les deux OTI celui des monts du Lyonnais et avec celui du Beaujolais.

Quel que soit la décision, le partenariat avec le Beaujolais demeurera, y compris pour le géoparc, et « les Murmures du temps » ne sont pas impactés pouvant bénéficier d'une promotion par les 2 OTI. La CCPA souhaite conserver certains volets de l'activité touristique en interne, notamment l'offre relative au patrimoine et bien sûr l'espace découverte et le point d'accueil touristique qui lui est associé.

M. le Maire précise que cette décision concerne exclusivement le tourisme et sans incidence sur les autres découpages administratifs ou agricoles. Il partage son sentiment sur une identité beaujolaise qui dépasse la seule dimension touristique.

M. le Maire annonce qu'à partir du 8 janvier, la ligne 285 des cars du Rhône permettra de relier le bourg de Sarcey à Savigny via St-Germain-Nuelles et L'Arbresle en passant notamment par l'EH PAD des Collonges, l'hôpital, la gare SNCF et la Pontchonnière (lycée, ZA, Archipel). 5 allers- retours quotidiens seront proposés du lundi au vendredi, et 3 les week-ends et jours fériés.

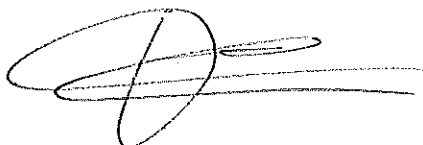
### ➤ Divers

M. le Maire rappelle la tenue d'un Conseil municipal le mardi 19 décembre et les dates d'événements en janvier :

- dimanche 21 janvier : vœux de la Municipalité
- vendredi 26 janvier : vœux de la députée à Sarcey
- samedi 27 janvier : Ste Barbe des pompiers de Bully à Sarcey.

La séance est levée à 22h50.

Olivier LAROCHE  
Maire



Linda BUREÏ  
Secrétaire de séance

